



P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA



Conseil des Etats
Commission de l'environnement, de
l'aménagement du territoire et de l'énergie
3003 Berne

Notre réf. /
Votre réf. /

Date - 6 DEC. 2023

21.463 Iv. pa. Fässler Daniel. Faire des recommandations de prix également pour le bois de forêts suisses - Révision partielle de la loi sur les forêts - Procédure de consultation

Mesdames et Messieurs les membres de la commission,

En date du 28 septembre 2023, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats a ouvert la procédure de consultation sur la révision partielle de la loi sur les forêts.

Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de le consulter et de lui donner la possibilité de s'exprimer sur les modifications de la loi découlant de l'initiative parlementaire mentionnée en titre.

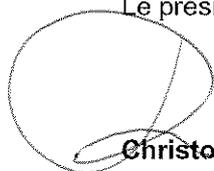
Le canton du Valais rejoint l'avis de la Commission sur les conséquences positives attendues par cette initiative parlementaire sur l'économie forestière, c'est-à-dire une plus grande disposition de la part des propriétaires à entretenir leurs forêts.

Le canton du Valais approuve dès lors les modifications concernant la loi fédérale sur les forêts et n'a pas de remarques particulières à formuler.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission, nos salutations les meilleures.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président


Christophe Darbellay

La chancelière




Monique Albrecht

Copie à wald@bafu.admin.ch